

Séance du 12 Mars 1963

OBJET :

ABONNEMENT à DIVERSES PUBLICATIONS pour 1963

63020

Le douze Mars mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 7 Mars 1963.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU LANOUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, EPCHER, BERLAND, REIX, NARTEAU, BOUCHET, GALLAND, GACHET, BUJARD, BETOUS.

Représentés : M. LANUSSE par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

#### Le Conseil Municipal

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

approuve

pour l'année 1963 l'abonnement aux publications ci-dessous désignées :

- Journal Officiel
- Gazette des communes
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- Bulletin Officiel annoté de tous les ministères
- Annales des stations hydrominérales, climatiques et balnéaires
- Moniteur du bâtiment
- Bulletin annoté des lois et décrets
- Bulletin Officiel de l'Education Nationale
- Bulletin Officiel du Ministère de l'Intérieur
- Revue de l'Education Nationale ( une par Etablissement Scolaire )
- Départements et communes
- Travaux communaux
- Bourse d'échange des logements
- Revue pour l'Action des Elus Municipaux et Départementaux (F.N.S.E.M. D ) 42 Bd de la Tour Maubourg Paris 7<sup>o</sup>

./.

Les dépenses seront mandatées sur les chapitres correspondants du budget primitif 1963, chapitre II, art. 6 et chapitre XXI, art. 7

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le 16 MARS 1963  
Le Sous-Préfet,